

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	23
Votants	27
Quorum	14

L'an deux mille vingt trois

Le : 20 novembre

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND. Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Sébastien OLIVIER, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD,

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Cyril RONZE à Christian SOULIER, Charlélie ARNAUD à Véronique GENEVRIER, Sébastien OLIVIER à Pierre MARCOUX.

SECRETAIRE : Cyrille GENEVRIER.

Délibération n°2023_11_07

OBJET : OPERATION DE CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – RUE DE LA LIBERATION PAR ALLIADE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2252-1 et L2252-2,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu le projet de construction de l'immeuble «Le Clos Joly» comprenant douze logements locatifs sociaux – rue de la Libération, par Alliade Habitat, de l'immeuble «Le Clos Joly»,

Vu le contrat de prêt n°151328 annexé d'un montant global de 1 523 153 euros contracté auprès de la Banque des Territoires - Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est constitué de 5 lignes de prêt.

Vu la demande de Alliade Habitat de bénéficier de la garantie de la commune à hauteur de 40 % du montant de ce prêt,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt de cette opération pour la diversité des logements proposés sur la commune,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à la majorité (24 voix pour, 3 voix contre) :

- **accorde sa garantie à hauteur de 40,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 523 153,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt numéro 151328 (constitué de cinq lignes),**
- **dit que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 609 261,20 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.**
- **dit que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte, pour sa part, sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.**
- **s'engage dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.**
- **approuve la convention à intervenir entre Alliade Habitat et la Commune de Saint-Romain-le Puy**
- **précise que ledit contrat et ladite convention sont joints en annexe et font partie intégrante de la délibération,**
- **autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 21 novembre 2023

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Christian SOULIER

Le Secrétaire de séance,
Cyrille GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :